

	<p>OBJECTIFS</p>	<p>Connaître la réglementation relative au plan de prévention en particulier le décret 92-158 du 20 février 1992 et 2006-761, l'arrêté du 25 février</p> <p>Etablir un plan de prévention</p> <p>Vérifier un plan de prévention</p>
<p><u>Public :</u></p> <p>Toute personne ayant la responsabilité d'établissement du plan de prévention ou du contrôle de l'application du plan de prévention</p>		<p>L'ETUDE DES TEXTES REGLEMENTAIRES ET L'ADAPTATION A L'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> * Directive européenne 89-391 du 12 juin 1989 * Décret du 20 février 1992 et du 30 juin 2006 * Arrêté du 25 février 2003 * Article du Code du travail
<p><u>Méthode :</u></p> <p>- Apports théoriques - Echange avec les stagiaires</p> <p><u>Pré requis :</u></p> <p>Maîtriser la prévention des risques de l'entreprise</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>2 heures</p> <p>8 à 10 participants par session</p>	<p>PROGRAMME</p>	<p>LA METHODOLOGIE, LES ACTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> * La visite des lieux de travail * La vérification du matériel mis à disposition par l'entreprise extérieure * La délimitation de la zone d'intervention * L'analyse des risques et interfaces * Les différents acteurs concernés <p>LE SUPPORT</p> <p>LE SUIVI DU PLAN DE PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les visites de contrôle * L'évolution du chantier * L'évolution des dangers et risques